

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2005041

Signataire : CAPC

OBJET : Opération d'aménagement "Port - Chemin vert". Approbation du Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales (CRACL) présenté par la SIDEC pour l'année 2004.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la convention de concession d'aménagement de l'opération « rue du Chemin Vert - rue du Port »

Vu le compte-rendu annuel de l'opération « rue du Chemin Vert – rue du Port » présenté par la SIDEC pour l'année 2004

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Mouvement Populaire», Mmes GUILIANOTTI, MATHIS, M. ROS, s'étant abstenus,

DELIBERE :

- Article unique : approuve le compte-rendu annuel aux collectivités locales (CRACL) de l'année 2004 présenté par la SIDEC pour l'opération d'aménagement rue du Chemin Vert – rue du Port ci-annexé qui fait apparaître :
 - un montant global d'opération de 53 775 059 € HT
 - une participation prévisionnelle des collectivités concédantes de 17 505 379 € TTC et une cession des espaces publics à 17 699 719 € TTC

Le Maire